

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-
Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée



Convocation le : 12.12.2017
Affichage le : 12.12.2017
Affichage CR le : 26.12.2017

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix sept, le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

Etaient présents : Gérard CHOPIN, Jean-Pierre QUEGUINER, Hervé REBOURS, Myriam MALECOT, Camille FERRE, Guy FERRE, Karine BODIN, Laurent MOREL, Vanessa FERIAU, Arlette DROUET.

Etaient absents et excusés : Myriam BIELLI, Ludivine MARTIN, Jacques BIDAUX (pouvoir à Gérard CHOPIN), Bruno LEPAGE, , Valérie HALLET.

Secrétaires de séance : Arlette DROUET, Myriam MALECOT.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

Monsieur Le Maire demande si des éléments doivent être rajoutés au compte-rendu du Conseil Municipal dernier. Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu précédent. Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir décision modificative n°2 du budget communal. Les membres du Conseil Municipal acceptent.

2017.19.12.01	DIA AA 49- 4 RUE DE BRETIGNE
----------------------	-------------------------------------

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 4 rue de Brétigné déposée par Maître ODY, Notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée :

- AA 49

Monsieur Laurent MOREL étant le président de l'association, il s'est retiré du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de 13 000 €, hors frais de notaire).

2017.19.12.02	CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
----------------------	--

Une demande de participation au fonctionnement de l'école La Providence de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2017-2018 :

	NOMBRE D'ELEVES	COÛT MOYEN DEPARTEMENTAL	CHARGES A CARACTERE SOCIAL
MATERNELLE	14	1 180 €	25 €
PRIMAIRE	19	372 €	25 €

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire mais elle ne l'est pas concernant les élèves de maternelle et les charges à caractère social.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- PARTICIPER au coût de fonctionnement des élèves du primaire domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 7 068 €.
- INSCRIRE la dépense au budget primitif 2018, la dépense sera imputée au chapitre 65 - autres charges de gestion courante, compte 6558 – Autres contributions obligatoires.
- REFUSER de participer aux charges sociales et au coût de fonctionnement des élèves de maternelle du fait que Rannée est dotée elle aussi d'une école maternelle pouvant accueillir ces élèves.

2017.19.12.03	RIPAME CONVENTION DE FONCTIONNEMENT
----------------------	--

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de fonctionnement du RIPAME.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de fonctionnement du RIPAME ainsi que tout document relatif à cette affaire.

2017.12.19.04	DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL
----------------------	---

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un mandat doit être réalisé pour la dépense de dégrèvement des jeunes agriculteurs.

Cette somme n'ayant pas été prévue au BP 2017 au chapitre 014, Il faut donc une décision modificative du budget.

Monsieur Le Maire propose la décision modificative n°2 du budget communal ci-dessous :

DF			
014		022	
7391171	+1227		-1227

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE la décision modificative n° 2 du Budget Communale proposée.

2017.19.12.5	DECISIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES
---------------------	---

Choix du géomètre pour les divisions de parcelles dans le cadre des acquisitions de terrains pour l'aménagement du centre bourg.

3 Devis reçus :
Air et Geo : 2306.40 €
DPLG : 2730 €
DECAMP Nathalie : 4906.56 €